Montages complexes

Les marchés publics globaux de performance

2 jours (14h00) | 4,6/5 | MP-6819144 | Évaluation qualitative de fin de stage | Formation délivrée en présentiel ou distanciel

Tarif : 1 395 € ht

Document mis à jour le 13/11/2026

Objectifs de formation

- Indiquer les conditions de recours à ce nouveau type de marché et ses enjeux
- Identifier les clauses clés du marché
- Gérer le déroulement de la mise en concurrence

Sur l'année 2025, le taux d'atteinte des objectifs est de 83,33%

Modalités, méthodes et moyens pédagogiques

Équipe pédagogique :
Un expert de la thématique et une équipe pédagogique en support du stagiaire pour toute question en lien avec son parcours de formation.

Techniques pédagogiques :
Alternance de théorie, de démonstrations par l'exemple et de mise en pratique grâce à de nombreux exercices individuels ou collectifs. Exercices, études de cas et cas pratiques rythment cette formation.

Ressources pédagogiques :
Un support de formation présentant l'essentiel des points vus durant la formation et proposant des éléments d'approfondissement est téléchargeable sur notre plateforme

Prérequis

Connaître la réglementation générale des marchés publics

Public concerné

Chefs de bureau des marchés, conducteurs d'opération, maîtres d'ouvrage, acheteurs, rédacteurs, juristes ou toute autre personne des secteurs public ou privé souhaitant connaître ce nouveau type de marché public
Chefs de bureau des marchés, acheteurs, rédacteurs, juristes ou toute autre personne des secteurs public ou privé souhaitant connaître ce nouveau type de marché public

Cette formation :

- Est animée par un consultant-formateur dont les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques ont été validées par des diplômes et/ou testées et approuvées par l'éditeur et/ou par M2I Formation
- Bénéficie d'un suivi de son exécution par une feuille de présence émargée par demi-journée par les stagiaires et le formateur.

Programme

1er jour

Cerner le cadre juridique de ce type de marché

- La loi dite « Grenelle I »
- La déclinaison du contrat de performance énergétique
- Le Code de la commande publique et les différents textes qui y sont codifiés
 - La loi MOP et ses effets sur la passation des marchés globaux de performance
 - La loi LCAP du 7 juillet 2016
 - La loi Sapin II
 - Le décret du 5 mai 2017 portant l'adaptation des missions de maîtrise d'œuvre
 - La loi du 30 mars 2023 et le décret du 3 octobre 2023 relatifs au MGP Energétique et MGPEPD (MGPE à Paiement Différé)

Définir ce type de marché et son champ d'application

- Les marchés publics de conception, de réalisation et d'exploitation ou de maintenance
- Les objectifs de performance et leur influence sur la rémunération
- Rédiger et rendre contractuels les objectifs de performance
- Les enjeux financiers et qualitatifs : un outil d'optimisation des achats
- Les conditions de recours

Situer ce contrat global dans l'environnement contractuel

- Comparaison avec les autres formes contractuelles de droit public
 - le marché de partenariat
 - le marché de conception-réalisation
 - les délégations de service public
- Les aménagements à la réglementation des marchés publics
 - la dérogation à l'obligation d'allotissement
 - la dérogation à l'ex-loi MOP en matière de séparation des missions de conception et de réalisation
- Les caractéristiques des contrats globaux

Établir un programme pour marché global sur performance

- Technique de rédaction d'un programme pour MGP
- Définition des performances à atteindre
- Définition des livrables en cours de projet
- Méthode d'estimation économique du coût de l'opération d'un budget MGP

ÉTUDES DE CAS
Marché de performance portant sur la construction d'un groupe scolaire à très haute performance environnementale

2e jour

Découvrir les procédures de passation des marchés de conception-réalisation

- La procédure adaptée
- La procédure d'appel d'offres restreint
- La procédure avec négociation
- Le dialogue compétitif

Identifier les clauses clés à insérer dans le dossier de consultation des entreprises

Gérer le déroulement de la mise en concurrence

- L'estimation des seuils
- Le choix de la procédure
- L'avis de publicité et le règlement de la consultation
- Le contenu détaillé du CCAP
- L'analyse des candidatures
- L'analyse des offres
- La négociation
- La composition et le rôle du jury ; décision de la MOA
- L'achèvement de la procédure
- Le régime des primes
- Le suivi de l'exécution des études
- Le suivi de l'exécution des travaux
- Le processus de réception
- La vérification des performances à atteindre au titre du marché global de performance

ÉTUDE DE CAS
Marché de performance portant sur la construction d'un data center
Focus sur le processus de vérification des performance

La mise en exploitation / maintenance

Suivre la bonne exécution du marché

- La planification du suivi
- Le rôle de la maitrise d'ouvrage dans le suivi des études et des travaux
- Le suivi administratif et comptable du marché

La réception d'un marché global de performance

- Processus achèvement, OPR, levée des réserves : déroulement, responsabilité de la maîtrise d'ouvrage et formalisme
- La mesure de la performance
- Commissionnement et lien avec l'exploitation / maintenance et la GPA
- Les sanctions de la contre-performance
- Les effets de la réception, les garanties

Mesurer le rôle et les responsabilités du maître d'ouvrage

- Compétence et organisation de la maîtrise d'ouvrage
- Conception-réalisation sous BIM

Le contenu de ce programme peut faire l'objet d'adaptation selon les niveaux, prérequis et besoins des apprenants.

Modalités d’évaluation des acquis

Évaluation des acquis :
Quiz avant la formation et après la formation pour mesurer les acquis, la progression.

Évaluation à chaud :
À la fin de la formation, un bilan qualité dématérialisé pour mesurer l'atteinte des objectifs de la formation.

Évaluation à froid :
À J+3 mois, une e-évaluation du transfert des acquis en situation professionnelle.

Accessibilité de la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Le groupe M2I s'engage pour faciliter l'accessibilité de ses formations. Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap : les détails de l'accueil des personnes sont consultables sur la page Accueil Handicap

Modalités et délais d’accès à la formation

pagebreakavoidchecked="true";

Les formations M2I sont disponibles selon les modalités proposées sur la page programme.
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation.
Dans le cas d'une formation financée par le CPF, ce délai est porté à 12 jours ouvrés.